



<p>6.6.2</p> <p>GOV-002 Approach to Governance</p>	<p>6.6.2</p> <p>GOUV-002 Approche à la gouvernance</p>
<p>Policy:</p> <p>1. The Board of Directors has adopted a governance approach that focuses on strategic leadership, and will:</p> <ul style="list-style-type: none">a. Approve the Strategic Plan and the Policies and Procedures of the organization, including the Governance Policies.b. Monitor, evaluate and discuss on a regular basis the Board’s own processes, progress and performance through its board evaluation process. (Refer to policy Board Evaluation.)c. Provide Board members with the knowledge necessary to fulfill their responsibilities for the good governance of the Society of Saint Vincent de Paul of Canada.d. Be accountable for the competent, conscientious and effective accomplishment of its obligations.e. Ensure that all business of the Society is conducted in a transparent, legal and ethical manner.f. Conduct its business in accordance with its stewardship and fiduciary duty at all times under the Rule of the Society of Saint Vincent de Paul.g. Set and regularly review Governance Policies to guide decision-making.	<p>Politique :</p> <p>1. Le conseil d’administration a adopté une approche à la gouvernance qui met l’accent sur le leadership stratégique et qui :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Approuve le plan stratégique et les politiques et procédures de l'organisation, y compris les politiques de gouvernance;b. Suit, évalue et discute régulièrement des processus, des progrès et des performances du conseil d'administration, sur une base régulière et par le biais de son processus d'évaluation (voir la politique d'évaluation du conseil d'administration);c. Fournit aux membres du conseil d'administration les connaissances nécessaires pour qu'ils puissent s'acquitter de leurs responsabilités en matière de bonne gouvernance de la Société de Saint-Vincent de Paul du Canada.d. Est responsable de l'accomplissement compétent, consciencieux et efficace de ses obligationse. Veille à ce que toutes les activités de la Société soient menées de manière transparente, légale et éthique;f. Conduit ses affaires conformément à son devoir de gérance et de fiduciaire en tout temps, selon la Règle de la Société de Saint-Vincent de Paul.g. Établit et révisé régulièrement les politiques de gouvernance pour guider la prise de décision.



h. Delegate responsibility for operational/administrative policies and procedures to the Executive Director (ED).

i. Work with the Executive Director to implement the Society's strategic direction.

j. Select, support, evaluate and, if necessary, terminate the Executive Director.

Purpose:

The National Council is elected/appointed to provide prudent oversight for the SSVP. The Board is responsible for articulating (and/or safeguarding) the mission and for setting its direction based on the input received from members. The Board may discharge its responsibilities by delegating certain duties to committees of the Board and to the Executive Director.

Procedures *Not applicable*

Board Approval: March 2021

Board Review:

h. Délègue la responsabilité des politiques et procédures opérationnelles/ administratives au directeur général (DG)

i. Travaille avec le directeur général pour mettre en œuvre l'orientation stratégique de la Société.

j. Choisit, appuie, évalue et, si nécessaire, congédie le directeur général.

Objectif :

Le Conseil national est élu/nommé pour assurer une surveillance prudente de la SSVP. Le Conseil est chargé d'articuler (et/ou de sauvegarder) la mission et de fixer son orientation sur la base des contributions reçues des membres. Le CA peut s'acquitter de ses responsabilités en déléguant certaines tâches à des comités du CA et au directeur général.

Procédure : *Sans objet*

Date d'approbation : March 2021

Date de révision :